

CARTE AMERICAN EXPRESS® CORPORATE

CONDITIONS GÉNÉRALES
TITULAIRE DE CARTE



INDEX

1. Acceptation/Objet du Contrat	3
2. Définitions	3
3. Utilisation de la Carte/du(des) Code(s)	4
4. Utilisations autorisées	5
5. Utilisations interdites	6
6. Avances de fonds	6
7. Relevés et Contestations	7
8. Les frais	7
9. Droit de modifier les Frais et les Commissions	8
10. Transactions effectuées dans des Devises étrangères	8
11. Responsabilité des Transactions	9
12. Règlement	9
13. Cartes de remplacement	10
14. Débits récurrents	10
15. Acceptation des Transactions par Nous-mêmes	11
16. Assurances	11
17. Communication avec Vous	11
18. Plaintes et Problèmes concernant les Biens et les Services achetés	12
19. Cartes perdues/volées, Transactions mal exécutées et Mauvaise Utilisation de Votre Compte	12
20. Remboursements pour des Transactions autorisées	13
21. Limitation de Notre Responsabilité	13
22. Modifications	14
23. Suspension	14
24. Défaut de paiement	15
25. Programme Membership Rewards®	15
26. Transfert de créances	16
27. Vous pouvez fermer Votre Compte	16
28. Nous pouvons fermer Votre Compte ou annuler une Carte	16
29. Conséquences d'une résiliation	17
30. Compensation	17
31. Aucune renonciation à Nos Droits	17
32. Attribution	17
33. Divisibilité	17
34. Loi et juridiction applicable	18
35. Taxes, Droits et Contrôle des Changes	18
<hr/>	
Déclaration de confidentialité	19

1. Acceptation/Objet du Contrat

- a. Ce document définit les conditions générales de votre utilisation de la Carte American Express Corporate. Veuillez lire ce document avec attention et le conserver pour référence. Par l'envoi d'un Formulaire de Demande (ou en signant ou en utilisant la carte si cela précède l'envoi du formulaire de Demande), Vous acceptez les conditions du présent Contrat. Si Nous effectuons des modifications au présent Contrat, Vous serez supposé les avoir acceptées sous réserve de la section « Modifications » du présent Contrat (Clause 22).
- b. Le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée, il ne comporte pas de durée fixe et perdurera jusqu'à ce que Vous ou Nous y mettions fin. Vous pouvez demander une copie supplémentaire gratuite de ce Contrat à tout moment au cours de la durée du Contrat, et si Vous le faites, Nous pouvons mettre les copies à votre disposition auprès de l'Administrateur du Programme.
- c. Vous acceptez que les articles VII.4 – VII.26, VII.27 §3, VII.28, VII.3, VII.36 – VII.38, VII.41, VII.49, - VII.51 et VII.55 du Code de droit économique, ne seront pas applicable à ce Contrat. Tous les autres articles de la Loi susmentionnée s'appliqueront au présent Contrat.

2. Définitions

Dans ce Contrat :

« **Administrateur de programme** » désigne la personne désignée par Votre Société pour agir en son nom pour :

- (I) administrer le programme de la Carte Corporate American Express;
- (II) communiquer avec Nous au sujet des Comptes-Carte Corporate incluant votre Compte et ;
- (III) Vous faire parvenir certaines informations en relation avec la Carte et votre Compte que Nous Vous avons fournies, tel qu'expliqué dans ce Contrat ;

« **Avance de fonds** » désigne le retrait de fonds dans n'importe quelle devise via toute une gamme de méthodes mises à disposition, ou pouvant être mises à disposition, incluant le Service Express Cash, et tout autre produit de trésorerie tel que convenu séparément avec Nous ;

« **Carte** » désigne la Carte American Express Corporate, ou tout autre dispositif d'accès au Compte, que Nous émettons pour accéder à votre Compte afin d'acheter des biens et/ou des services pour les activités de votre Société ;

« **Carte de remplacement** » désigne une Carte de remplacement ou de renouvellement émise par Nous à votre attention ;

« **Codes** » désigne chacun de vos Numéros d'Identification Personnelle (PIN), code(s) téléphonique(s), mots de passe en ligne et tout autre code établi pour être utilisé sur votre Compte ;

« **Commerçant(s)** » désigne une société, une entreprise ou autre organisation acceptant les Cartes American Express comme moyen de paiement pour les biens et/ou les services ;

« **Communications** » désigne les Relevés, les notifications (y compris les modifications apportées à ce Contrat), les messages de service, les communications d'informations, les alertes de compte, les messages importants, les modifications apportées à ce Contrat, les copies supplémentaires de ce Contrat en cas de demande, et les autres communications à Votre attention ;

« **Compte** » ou « **Compte de Carte Corporate** » désigne tout compte que Nous tiendrons en relation avec la Carte ;

« **Contrat** » désigne ce contrat avec Vous ;

« **Date Anniversaire de la Carte** » désigne le mois de chaque année de l'anniversaire de l'adhésion à la Carte ;

« **Débts récurrents** » lorsque Vous permettez à un Commerçant de facturer votre Compte pour un montant spécifié ou non spécifié, à intervalles réguliers ou irréguliers pour des biens ou des services ;

« **Entité American Express** » désigne chacune de nos Sociétés affiliées et « Entités American Express » désigne une ou plusieurs entités American Express ;

« **Formulaire de Demande** » désigne le formulaire de demande de Carte rempli par Vous ;

« **Formulaire de Demande d'Ouverture de Compte** » désigne le Formulaire de Demande rempli et signé par une personne habilitée à agir au nom de Votre Société afin de créer le Compte principal de Votre Société ;

« **Nous** » et « **Notre** » désignent Alpha Card SCRL, une société coopérative à responsabilité limitée dont le siège social est établi au 100 Boulevard du Souverain, - B-1170 Bruxelles, R.P.M. n° 0463.926.551, immatriculé auprès de la Banque Nationale Belge en tant que fournisseur de Services de paiement et immatriculé auprès de la FSMA en tant qu'intermédiaire d'assurance dans catégorie courtier d'assurance sous le numéro No. 048 520 A ;

« **Programme** » désigne le programme de la Carte Corporate American Express pour les clients d'entreprise en Belgique et au Luxembourg ;

« **Relevés** » désigne un récapitulatif des dépenses de votre Compte donnant le détail des Transactions, le solde du Compte et autres informations pertinentes sur le Compte au cours de la période de facturation correspondante ;

« **Société affiliée** » désigne toute entité qui contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle conjoint avec la partie concernée, y compris ses filiales ;

« **Transactions** » désigne toutes les transactions effectuées en utilisant une Carte ou une transaction autrement payée sur votre Compte et comprend les Avances de fonds (lorsque Nous Nous sommes mis d'accord avec Votre Société), les achats, les frais, les commissions, les intérêts, les taxes et tout autre montant que Vous et/ou Votre Société (en fonction de la responsabilité choisie pour le Compte, veuillez consulter la section « Responsabilité » du présent Contrat (Clause I)) avez/à accepté de Nous payer ou pour lesquels Vous et/ou Votre Société êtes/est responsable en vertu de ce présent Contrat ;

« **Votre Société** » désigne la société, l'entreprise ou l'entité avec laquelle Nous avons passé un contrat pour la fourniture de la Carte et par laquelle Vous êtes autorisés à engager des dépenses d'entreprise sur la Carte ; et

« **Vous** », « **Vous** », le « **Titulaire de la Carte** » et le « **Membre titulaire de la carte** » désignent la personne dont le nom apparaît sur la carte.
Il est possible de trouver d'autres définitions dans le Contrat.

3. Utilisation de la Carte/du(des) Code(s)

- a. Vous acceptez que votre Compte soit débité lorsque Vous présentez la Carte à un Commerçant acceptant la Carte comme mode de paiement et que Vous :
 - I) entrez votre PIN ou signez un reçu papier émis par le Commerçant ;
 - II) fournissez votre numéro de Carte et les détails de Compte ou de Carte associés en suivant les instructions du Commerçant pour le traitement de votre paiement en cas d'achats en ligne, par téléphone ou par correspondance, Débts récurrents ou par l'intermédiaire d'un autre dispositif, comme une cabine téléphonique et des horodateurs ;
 - III) passez un contrat avec un Commerçant et donnez votre accord pour que le Commerçant débite votre Compte d'un montant spécifié dans ledit contrat ;
 - IV) autorisez un paiement sans contact en passant votre Carte sur un lecteur de cartes sans contact ; ou
 - V) consentez verbalement, ou confirmez votre accord à tout ou partie d'une Transaction après que la Transaction ait été soumise.

Vous ne pouvez pas annuler des Transactions une fois que Vous les avez autorisées, sauf en ce qui concerne les Débts récurrents qui peuvent être annulés pour les débts à venir. Veuillez consulter la section « Débts récurrents » du présent Contrat (Clause 14).

- b. Nous pouvons imposer et varier les limites et les restrictions quant à l'utilisation de votre Carte pour les Transactions sans contact, comme indiquer un montant maximum pour chaque Transaction, un jour, une période de relevé ou autre, ou une exigence de saisie de votre PIN après un certain nombre ou un certain montant de Transactions sans contact.
- c. Pour empêcher une mauvaise utilisation de votre Compte et de la Carte, Vous devez Vous assurer de :
 - I) signer la carte dès sa réception ;
 - II) conserver la carte constamment en lieu sûr ;
 - III) vérifier régulièrement que la Carte est toujours en Votre possession ;
 - IV) ne laisser personne d'autre utiliser la carte ;
 - V) récupérer la Carte après avoir effectué un paiement ;
 - VI) ne jamais communiquer les détails de la Carte, sauf lorsque la Carte est utilisée en conformité avec le Contrat ; et
 - VII) lors du transfert du numéro de la Carte pour la réalisation d'une Transaction (achat en ligne ou par correspondance), respecter à chaque occasion les instructions et les recommandations applicables émises par Nous ou par une Entité d'American Express.
- d. Afin de protéger vos Codes (y compris votre PIN), Vous devez dans chaque cas Vous assurer de :
 - I) mémoriser le Code ;
 - II) détruire Notre communication Vous informant du Code (le cas échéant) ;
 - III) ne pas inscrire le Code sur la Carte ;
 - IV) ne pas conserver une copie du Code avec la Carte ou à proximité de la Carte ou les détails du Compte ;
 - V) ne donner le Code à quiconque ni ne permettre autrement son accès (sauf pour le code téléphonique établi pour une utilisation sur votre Compte et qui peut Nous être fourni lorsque Vous Nous contactez par téléphone) ;
 - VI) ne pas choisir un Code (si Vous choisissez un Code) qui puisse facilement Vous être associé, comme votre nom, votre date d'anniversaire ou numéro de téléphone ; et
 - VII) prendre soin d'empêcher quiconque de voir le Code lorsque Vous le saisissez dans un dispositif électronique (y compris un distributeur automatique).
- e. Sous réserve des exigences du Commerçant, il se peut que la Carte doive être pré-autorisée pour un montant prédéterminé dans la devise pertinente. Si l'intégralité du montant pré-autorisé n'est pas utilisé pour régler le paiement associé, il est possible que le montant pré-autorisé soit retenu jusqu'à 7 jours (à l'exception des locations de voiture et des croisières qui peuvent durer plus de 7 jours). Vous consentez explicitement à toute future pré-autorisation et au fait que le montant puisse être bloqué pendant un certain temps donné.

4. Utilisations autorisées

- a. Vous êtes la seule personne autorisée à utiliser la Carte. La Carte est émise pour Vous uniquement pour l'achat de biens et de services destinés aux activités de Votre Société.
- b. Vous pouvez utiliser la Carte, sous réserve des restrictions définies dans le présent Contrat, pour payer les biens et les services provenant de Commerçants, sauf lorsque Votre Société a restreint l'utilisation de la Carte à un Commerçant particulier.
- c. Si Nous l'avons convenu avec Votre Société, Vous pouvez également, en conformité avec le contrat que Nous avons avec Votre Société, utiliser votre Compte et la Carte afin d'obtenir des Avances de fonds uniquement aux fins commerciales de Votre Société.

5. Utilisations interdites

- a. Vous ne pouvez en aucun cas :
- I) donner la Carte ou le numéro de Compte à quiconque, ou permettre à quiconque d'utiliser la Carte ou le Compte pour des Transactions, une identification ou tout autre but, autre que pour donner votre consentement à une Transaction en conformité avec la section « Utilisation de la Carte/du(des) Code(s) » du présent Contrat (Clause 3) ;
 - II) permettre à une autre personne d'utiliser la Carte ou les Codes pour une raison quelconque ;
 - III) renvoyer les biens ou les services obtenus à l'aide de votre Compte ou de votre Carte pour un remboursement de fonds. Si cela est permis par le Commerçant, les biens ou les services payés par une Carte peuvent être renvoyés au Commerçant pour un remboursement sur cette Carte ;
 - IV) utiliser la Carte pour obtenir des fonds de la part d'un Commerçant pour une Transaction enregistrée en tant qu'achat ;
 - V) obtenir un crédit sur Votre Compte, sauf par le biais d'un remboursement sur votre Compte de biens ou de services précédemment achetés ;
 - VI) utiliser la Carte si Vous savez, ou pourriez raisonnablement être supposé savoir, que Votre Société est insolvable, en liquidation, si un administrateur ou un liquidateur administratif a été nommé, ou que Votre Société est soumise à toute autre forme de procédure d'insolvabilité ;
 - VII) utiliser la Carte ou votre Compte afin d'obtenir des fonds à moins que Nous ayons convenu séparément avec Votre Société d'autoriser des Avances de fonds.
 - VIII) utiliser une Carte qui Nous a été signalée comme perdue ou volée jusqu'à ce que Nous émettions une nouvelle Carte ou de nouveaux détails de Compte (auquel cas Vous devez utiliser les nouveaux détails) ou que Nous confirmons que Vous puissiez de nouveau utiliser le Compte/la Carte ;
 - IX) utiliser une Carte après qu'elle ait été suspendue ou annulée, après l'expiration du Compte ou après la date « Valide jusqu'à » indiquée au recto de la carte ;
 - X) utiliser la Carte pour un but autre que le véritable achat de biens et/ou de services (ou Avances de fonds, le cas échéant) ;
 - XI) utiliser la Carte pour acheter quoi que ce soit dans le but de le revendre, à moins que Nous ayons préalablement convenu de cela avec Votre Société ;
 - XII) utiliser la Carte pour des dépenses personnelles, à moins que la politique de Votre Société ne Vous autorise à le faire. Nous pouvons cependant refuser toute garantie donnée pour les Transactions effectuées pour un usage personnel.
- b. Sous réserve de la section « Cartes perdues/volées, Transactions mal exécutées et Mauvaise utilisation de Votre Compte » du présent Contrat (Clause 19), Vous serez tenu pour responsable de toute utilisation interdite de votre Compte, même si Nous n'avons pas empêché ou arrêté l'utilisation interdite, à moins que la Loi n'en dispose autrement.

6. Avances de fonds

La participation au Service Express Cash (ou toute facilité d'Avances de fonds), qui Vous permet d'obtenir les Avances de fonds, peut être utilisée avec votre Carte si Votre Société l'autorise et sera régie par un contrat distinct passé avec Votre Société. Votre Société est la seule responsable envers Nous de toutes les Avances de fonds.

Si Nous convenons avec Votre Société de Vous permettre d'obtenir des Avances de fonds et que Votre Société Vous enregistre dans Notre Service Express Cash (ou toute autre facilité d'Avances de fonds), alors :

- I) Vous serez uniquement autorisé à retirer des fonds aux fins commerciales légitimes de Votre Société ;
- II) Votre Société peut, en Nous en informant, arrêter votre utilisation du Service Express Cash (ou toute autre facilité d'Avances de fonds) à tout moment et Vous n'aurez plus accès aux Avances de fonds ;
- III) Vous devez Vous inscrire au Service Express Cash (ou toute autre facilité d'Avances de fonds) et obtenir un Code pour avoir accès aux distributeurs automatiques qui acceptent la Carte ;
- IV) Nous pouvons imposer des limites et des restrictions sur les Avances de fonds, comme les limites minimales et maximales qui s'appliquent aux Avances de fonds pour chaque Transaction, jour, période de Relevé ou autre ;

- V) des institutions financières participantes et des opérateurs de distributeurs automatiques peuvent également imposer leurs propres limites et restrictions sur les Avances de fonds, comme des limites sur le nombre d'Avances de fonds, le montant et l'accès à chaque Avance de fonds et les services disponibles aux distributeurs automatiques ;
- VI) Nous Nous réservons le droit, sans raison et sans Vous fournir aucune notification, de mettre fin à votre accès aux Avances de fonds et distributeurs automatiques, même si le Compte n'est pas en défaut ;
- VII) des frais s'appliquent pour les Avances de fonds et sont définis dans la section « Frais » du présent Contrat (Clause 8). Le fournisseur de distributeurs automatiques peut également appliquer certains frais ; et
- VIII) Vous devez Vous conformer aux instructions que Votre Société Vous fournit en relation avec les Avances de fonds.

7. Relevés et Contestations

- a. À moins que la Carte ne soit soumise à l'« Entière Responsabilité de l'Entreprise », telle que décrite dans la section « Responsabilité des Transactions » du présent Contrat (Clause 11) et que Votre Société ait la responsabilité d'effectuer auprès de Nous le paiement de votre Compte à un niveau central, Nous mettrons à Votre disposition, et de la manière définie dans la section « Communication avec Vous » du présent Contrat (Clause 17), des Relevés de manière périodique et au moins une fois par mois s'il y a eu une quelconque activité du Compte. Votre Relevé indiquera les informations importantes concernant votre Compte, comme le solde impayé au dernier jour de la période du Relevé, le paiement dû, la date d'échéance du paiement, le taux de conversion de la devise et les frais applicables, et il inclura les Transactions que Vous avez effectuées.
 - b. Vérifiez toujours l'exactitude de chaque Relevé et contactez-Nous dès que possible si Vous avez besoin de plus d'informations concernant une Transaction présente sur un de vos Relevés. Si Vous avez une question ou une préoccupation en ce qui concerne votre Relevé ou une Transaction mentionnée sur celui-ci, vous devez nous en informer immédiatement. Ceci devrait normalement nous parvenir dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de votre Relevé.
 - c. Si Vous ou Votre Société n'émettez/n'émet pas de doute concernant une Transaction que Vous croyez être non autorisée ou effectuée de manière incorrecte, au cours de cette période ou dans certains cas dans les treize (13) mois, Vous et/ou Votre Société, en fonction de la responsabilité choisie pour le Compte (veuillez consulter la section « Responsabilité des Transactions » du présent Contrat (Clause 11)), pouvez/peut être tenu(e) responsable de cette Transaction non autorisée ou effectuée de manière incorrecte. Si Nous le demandons, Vous acceptez de Nous fournir rapidement une confirmation écrite de votre question ou préoccupation et toute information que Nous pouvons raisonnablement demander se rapportant à votre question ou préoccupation.
 - d. Vous acceptez que Nous puissions Vous envoyer des notifications, y compris des notifications sur les variations du présent Contrat, avec votre Relevé.
- ## 8. Les frais
- a. Les frais qui s'appliquent à Votre Compte sont définis ci-dessous. Nous sommes autorisés à facturer ces frais sur votre Compte.
 - b. Des frais annuels de carte s'élevant à 50 euros maximum pour la Carte Corporate peuvent être réglés sur une base annuelle pour chaque année d'adhésion. Les premiers frais annuels de Carte d'adhésion sont à payer à la date du premier Relevé après l'émission de la Carte, puis à la date du Relevé suivant le début de chaque année d'adhésion, à moins que Nous en ayons convenu autrement avec Vous et Votre Société. Une année d'adhésion débute à la Date d'Anniversaire de la Carte et se termine le jour avant la Date d'Anniversaire suivante de la Carte.

- c. Des frais de paiements tardifs sont à payer dans les circonstances suivantes en fonction de la responsabilité choisie pour le Compte (veuillez consulter la section « Responsabilité des Transactions » du présent Contrat (Clause 11)) :
- I) Pour la responsabilité de type « Responsabilité conjointe » : Aucun crédit ne sera alloué pour des intérêts et/ou une compensation pour des paiements que Nous avons enregistrés avant le 40^{ème} jour après la date de la facture. D'un autre côté, un montant équivalent à 2,25 % sera facturé automatiquement pour tout arriéré plus important, et sans mise en demeure préalable pour le montant dû au 40^{ème} jour après la date de la facture. Au 60^{ème} jour suivant la date du Relevé, tout montant restant à payer depuis 60 jours à ce stade sera augmenté de 4 % de la somme due. Ceci sera appliqué automatiquement sans préavis.
 - II) Pour le type de responsabilité « Entière Responsabilité de l'Entreprise » : Au 60^{ème} jour suivant la date du Relevé, tout montant restant à payer depuis 60 jours à ce stade sera soumis à des frais de 4 % sur cette somme due. Ceci sera appliqué automatiquement sans préavis.
- d. Nous facturerons aussi votre Compte pour tous frais raisonnables que Nous encourons dans le recouvrement des règlements en retard. Ces coûts peuvent être ajoutés au montant dû et peuvent inclure le coût du recours à une tierce partie, comme une société d'avocats, ainsi que tous coûts encourus par eux dans leur tentative de recouvrer une dette en Notre nom.
- e. Si Vous effectuez une Transaction dans une devise autre que l'Euro, Nous appliquerons un taux de conversion et des frais de Transaction non libellés en euros de 2,5 %. Veuillez consulter la section « Transactions effectuées en Devises Étrangères » du présent Contrat (Clause 10).
- f. Si Vous demandez des copies imprimées de Relevés, des Frais de Copie de Relevé s'élevant à 3 euros peuvent être exigés pour chaque copie fournie.
- g. En fonction de l'option choisie, les frais suivants seront facturés suite à un retrait d'argent :
- I) pour l'option « Prélevé sur la carte », des frais de Transaction de 3,9 % s'appliquent avec un coût minimum de 3,10 euros (le montant maximum à retirer est de 620 euros par semaine) ;
 - II) pour l'option « Avec Prélèvement Automatique », des frais de Transaction de 3,5 % s'appliquent avec un coût minimum de 3,10 euros (le montant maximum à retirer est de 620 euros par semaine) ;
- h. D'autres frais sont ou peuvent être applicables ; par ex. 25 euros peuvent être exigés pour tout prélèvement automatique non honoré par votre institution financière pour une raison quelconque.

9. Droit de modifier les Frais et les Commissions

Nous pouvons modifier les circonstances dans lesquelles des frais sont imputés sur votre compte, ainsi que le montant de ces frais, et présenter des frais supplémentaires en conformité avec la section « Modifications » du présent Contrat.

10. Transactions effectuées dans des Devises étrangères

- a. Si Vous effectuez une Transaction dans une devise autre que l'Euro, cette Transaction sera convertie en Euro à l'aide du Taux de Change d'American Express. La conversion aura lieu à la date où Nous traitons la Transaction, qui peut ne pas être la même date à laquelle Vous autorisez la Transaction, car elle dépend du moment où la Transaction Nous a été soumise. Si la Transaction n'est pas en dollars américains, la conversion sera effectuée via les dollars américains en convertissant le montant de la Transaction en dollars américains et ensuite, en convertissant le montant des dollars américains en euros. Si la Transaction est en dollars américains, le montant sera converti directement en euros.

- b. À moins qu'un taux spécifique soit exigé par la Loi applicable, Vous comprenez et acceptez que le système de trésorerie d'American Express est basé sur des taux interbancaires qu'American Express choisit à partir de sources financières usuelles le jour ouvrable précédant la date du traitement (appelé Taux de Change d'American Express), auquel s'appliqueront des frais de Transaction non libellés en euros de 2,5 %.
- c. Si les Transactions sont converties par des tierces parties avant de Nous être soumises, les conversions effectuées par ces tierces parties se feront aux taux choisis par ces parties et peuvent inclure des frais choisis par elles. Dans de tels cas, Nous considérerons la Transaction comme une Transaction en euros et Nous accepterons la conversion réalisée par la tierce partie sans exiger de frais de conversion. Vous pouvez cependant être tenu pour responsable des frais de conversion imputés par la tierce partie : veuillez lui demander les détails des frais qu'elle applique.
- d. Le Taux de Change d'American Express est défini quotidiennement. Vous acceptez que toutes les modifications au Taux de Change d'American Express soient appliquées immédiatement et sans préavis. Le taux facturé n'est pas nécessairement le taux disponible à la date de votre Transaction car le taux applicable est déterminé en fonction de la date à laquelle le Commerçant ou l'opérateur du distributeur automatique, dans le cas de Cartes pouvant être utilisées dans des distributeurs automatiques, soumet une Transaction et celle-ci peut ne pas être la date à laquelle Vous autorisez la Transaction. Les fluctuations peuvent être importantes. Vous pouvez Nous contacter par téléphone ou par courriel pour obtenir ledit taux.

11. Responsabilité des Transactions

Vous et/ou Votre Société êtes/est responsable envers Nous de toutes les Transactions en conformité avec l'option de responsabilité qui est identifiée dans le Formulaire de Demande d'Ouverture de Compte, ou que Votre Société a convenue avec Nous par écrit. Nous réserve des conditions des sections « Avances de fonds » (Clause 6), « Relevés et Contestation » (Clause 7) et « Cartes perdues/volées, Transactions mal exécutées et Mauvaise Utilisation de Votre Compte » du présent Contrat (Clause 19), les options de responsabilité sont :

- I) « Entière Responsabilité de l'Entreprise » signifie que Votre Société sera intégralement responsable envers Nous des Transactions ;
- II) « Responsabilité conjointe » signifie que Vous et Votre Société serez conjointement et solidairement responsables de toutes les Transactions encourues par Vous, à condition, cependant, que Votre Société ne soit pas responsable des Transactions (a) encourues par Vous et qui sont de nature personnelle et ne fournissent pas d'avantage à Votre Société, ou (b) pour lesquels Votre Société Vous a remboursé.

12. Règlement

- a. Toutes les Transactions indiquées sur un Relevé sont dues et doivent Nous être réglées intégralement en euros à la date définie sur votre Relevé mensuel.
- b. Si Nous acceptons un règlement effectué dans une toute autre devise que l'euro, la conversion de la devise retardera le crédit au Compte concerné et peut impliquer l'exigence de frais de conversion de devises en conformité avec la section « Transactions dans une Devise Étrangère » du présent Contrat (Clause 10).
- c. Les règlements seront crédités sur votre Compte une fois reçus, autorisés et traités par Nous. Le temps pour que les règlements Nous parviennent pour autorisation et traitement dépend de la méthode de paiement, du système et du fournisseur utilisés pour Nous verser le règlement. Vous devez Nous laisser suffisamment de temps pour que Nous recevions, autorisions et traitions les règlements avant la date d'échéance du règlement.
- d. L'acceptation de règlements tardifs, de règlements partiels ou de tout règlement marqué comme étant des règlements en intégralité ou étant l'accord d'un différend, n'affectera ni n'altérera nos droits en vertu du présent Contrat ou en vertu d'une Loi applicable au paiement en intégralité.

- e. Nous ne versons aucun intérêt sur les soldes positifs de votre Compte.
- f. Nous imputerons les paiements effectués vers votre Compte en premier lieu aux montants qui sont apparus sur votre Relevé et en second lieu aux Transactions qui ont été traitées et apparaîtront normalement sur votre prochain Relevé. Aucun paiement effectué à l'avance (par ex. des règlements ordonnés par le Titulaire de la Carte dépassant les sommes dues) ne doit être exécuté. Tout solde positif sur le Compte sera renvoyé dans un délai raisonnable.

13. Cartes de remplacement

- a. Si Vous signalez qu'une Carte a été perdue ou volée, en conformité avec la section « Cartes perdues/volées, Transactions mal exécutées et Mauvaise Utilisation de Votre Compte » du présent Contrat (Clause 19), Nous annulerons la Carte et émettrons une Carte de Remplacement. Si une Carte perdue ou volée est par la suite retrouvée, Vous devez Vous assurer qu'elle soit coupée en deux, ou autrement détruite, et plus jamais utilisée.
- b. La Carte est valide uniquement pour le laps de temps indiqué sur celle-ci. Toutes les Cartes restent Notre propriété à tout moment. Nous, ou quiconque agissant en Notre nom, y compris les Commerçants, pouvons demander que Vous ou Votre Société détruisez/détruise les Cartes, par exemple, en les coupant en deux ou en Nous les renvoyant. Nous pouvons également demander à une autre personne, y compris les Commerçants, de conserver les Cartes en Notre nom.
- c. Nous pouvons Vous envoyer une Carte de Remplacement avant que la Carte en cours n'expire.
- d. Nous pouvons choisir de ne pas renouveler une Carte en cours sans notification si celle-ci n'a pas été utilisée pendant une période d'au moins douze (12) mois. Si cela arrive, le Contrat ne s'arrêtera pas automatiquement.

14. Débits récurrents

- a. Afin d'éviter une possible interruption des Débits récurrents et de la fourniture de biens et services par le Commerçant dans le cas d'annulation d'une Carte, Vous pouvez contacter le Commerçant et fournir vos informations de Carte de Remplacement, ou effectuer d'autres arrangements de règlement.
- b. Les Débits Récurrents peuvent être imputés sur votre Carte de Remplacement sans que cela Vous soit notifié, auquel cas Vous et/ou Votre Société (en fonction de la responsabilité choisie pour le Compte, veuillez consulter la section « Responsabilité des Transactions » du présent Contrat (Clause 11)) êtes/est responsable de tout Débit Récurrent. Nous soulignons que Nous ne sommes pas dans l'obligation de fournir les informations de la Carte de Remplacement (comme le numéro de Carte et la date d'expiration de la Carte) aux Commerçants.
- c. Afin que des Débits Récurrents ne soient plus imputés sur votre Compte, Vous devez en informer le Commerçant par écrit ou de toute autre manière autorisée par le Commerçant.
- d. Si Nous l'acceptons, Vous pouvez Nous permettre ou permettre à Notre agent de Vous inscrire auprès d'un Commerçant pour des Débits Récurrents. Vous restez responsable de l'organisation des autres modalités de règlement jusqu'à ce que les Débits récurrents commencent à être appliqués à votre Compte.

15. Acceptation des Transactions par Nous-mêmes

- a. Nous pouvons exiger que des Transactions sur n'importe quelle Carte ou Compte soient approuvées par Nous avant d'être acceptées par un Commerçant.
- b. Chaque Transaction est approuvée selon le niveau de la dépense et de l'historique de crédit de la totalité de vos Comptes et/ou des Comptes de Votre Société établis avec Nous, de même que selon votre historique de crédit avec d'autres institutions financières ainsi que vos ressources et revenus personnels connus par Nous.
- c. Même si votre Compte n'est pas en défaut, Nous pouvons refuser toute demande d'approbation d'une Transaction, pour des motifs raisonnables, par exemple lorsque Nous suspectons une utilisation non autorisée, incorrecte et/ou frauduleuse, en raison de difficultés techniques, de préoccupations portant sur la sécurité, d'un comportement d'achat inhabituel, du risque accru que Vous et/ou Votre Société puissiez/puisse ne pas être en mesure de payer votre Compte en intégralité et à temps (y compris, et sans s'y limiter, les dépassements des limites que Nous imposons sur les obligations impayées de Votre Société envers Nous, telles que les limites de crédit globales qui s'appliquent à certaines des Cartes ou à toutes les Cartes), de règlement tardif, ou si l'utilisation de la Carte est interdite conformément à la section « Utilisations interdites » du présent Contrat (Clause 5)). Lorsque cela est possible, Nous pouvons Vous fournir, à votre demande, nos raisons pour tout refus d'approbation.

16. Assurances

Vous pouvez bénéficier d'assurances que Nous avons contractées avec des fournisseurs d'assurances tiers. La fourniture, l'étendue et les conditions des prestations d'assurances peuvent être modifiées ou annulées par Nous ou par le fournisseur d'assurances à tout moment au cours du présent Contrat. Dans la mesure du possible, Nous Vous préviendrons au moins soixante (60) jours à l'avance des modifications préjudiciables ou des annulations des prestations d'assurances.

17. Communication avec Vous

- a. Les Communications avec Vous seront effectuées par courrier postal, courriels, SMS ou insertion de la Communication en question dans le Relevé (ou document joint au Relevé) et Vous acceptez que l'accès aux dites Communications soit votre responsabilité. Vous devez conserver une adresse postale et un numéro de téléphone valides dans nos dossiers concernant votre Compte (sauf tel que défini ci-dessous).
- b. Vous acceptez que Nous puissions communiquer avec Vous via Notre Société par l'intermédiaire d'un Administrateur de Programme par téléphone, courrier postal, par voie électronique, courriel, SMS ou insertion de la communication en question dans le Relevé. Une Communication à un Administrateur de Programme sera supposée être une Communication de Nous à Vous.
- c. Lorsque la Carte est soumise à une « Entière Responsabilité de l'Entreprise », telle que décrite dans la section « Responsabilité des Transactions » du présent Contrat (Clause 11), et que Votre Société a la responsabilité d'effectuer le règlement au niveau central de votre Compte directement envers Nous, Nous pouvons notifier les modifications apportées à Notre Programme de Carte Corporate à Votre Société en votre nom, et non pas à Vous personnellement.
- d. Vous devez Nous tenir constamment au courant de votre nom, adresse de messagerie, adresse postale, numéros de téléphone et autres coordonnées de contact pour l'envoi des Communications en vertu du présent Contrat. Nous ne serons pas tenus responsables des frais ou autres dommages encourus par Vous, si Vous ne parvenez pas à Nous informer de tout changement concernant lesdites coordonnées de contact.

- e. Vous devez Nous informer de toute modification apportée aux autres informations que Vous Nous avez précédemment fournies lorsque Vous avez introduit la demande pour votre Compte. Vous acceptez également de Nous donner toute autre information que Nous pouvons raisonnablement demander.
- f. Toutes les Communications électroniques que Nous effectuons, notamment les Relevés, seront réputées avoir été reçues le jour où Nous avons envoyé la notification par courriel ou postée la Communication en ligne, même si Vous n'avez pas accès à la Communication ce jour-là.
- g. Si Nous n'avons pas été en mesure d'effectuer une Communication pour des raisons qui Vous sont attribuables, ou si une Communication a été renvoyée après que l'on ait essayé de Vous la faire parvenir via une adresse ou un numéro de téléphone Nous ayant été précédemment fourni(e), Nous considérerons que Vous êtes en violation du présent Contrat et Nous pourrions arrêter d'essayer de Vous envoyer des Communications jusqu'à ce que Nous recevions des coordonnées de contact exactes. Notre action ou inaction ne limite pas vos obligations en vertu du présent Contrat. Tous les envois à l'adresse la plus récemment indiquée sont considérés comme vous avoir été délivrés.
- h. Vous acceptez que Votre Société puisse Nous fournir vos coordonnées de contact incluant Votre/Vos numéro(s) de téléphone, adresse de messagerie et l'adresse de votre domicile personnel.

18. Plaintes et Problèmes concernant les Biens et les Services achetés

- a. Sauf si une Loi applicable ne l'exige, Nous ne sommes pas responsables des biens ou services achetés avec une Carte. Vous devez résoudre les différends se rapportant aux biens et/ou services facturés sur un Compte directement avec le Commerçant. Si Vous avez une plainte ou rencontrez un problème avec un Commerçant ou tout bien ou tout service facturé à votre Compte, Vous et/ou Votre Société (en fonction de la responsabilité choisie pour le Compte, veuillez consulter la section « Responsabilité des Transactions » du présent Contrat (Clause 11)) devez/doit cependant régler toutes les Transactions sur votre Compte et résoudre le différend directement avec le Commerçant.
- b. Si Vous avez des plaintes concernant votre Compte ou le service que Vous avez reçu de Notre part, veuillez contacter Notre Service Clientèle au + (32) (0)2 676 29 29.

19. Cartes perdues/volées, Transactions mal exécutées et Mauvaise Utilisation de Votre Compte

- a. Si Vous croyez ou suspectez qu'une Transaction n'est pas autorisée ou n'a pas été traitée correctement, ou si une Carte a été détournée, perdue, volée, non reçue, mal utilisée, ou a autrement été compromise, Vous devez Nous en informer immédiatement en appelant immédiatement le + (32) (0)2 676 29 29 pour les Cartes Corporate ;
- b. Si une Carte est signalée comme perdue ou volée, Nous annulerons la Carte et délivrerons une Carte de Remplacement. Si une Carte perdue ou volée est par la suite retrouvée, elle ne doit pas être utilisée et doit être coupée en deux et détruite immédiatement.
- c. Vous ou Votre Société ne serez/sera pas tenu(e) responsable des Transactions lorsque :
 - (I) Vous ne les avez pas autorisées ;
 - (II) Vous fournissez une preuve que la Transaction n'a pas été autorisée ; et
 - (III) Vous avez émis un doute auprès de Nous en conformité avec la section « Relevés et Contestations » du présent Contrat (Clause 7) à moins que :
 - I) Vous n'avez pas respecté les conditions du Contrat correspondant au Programme auquel Vous participez, et ledit non-respect était intentionnel, frauduleux, imprudent ou négligent de votre part ; ou

- II) Vous avez contribué à, avez été impliqué dans, ou avez tiré profit de la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation de la Carte ;
Dans ce cas, Vous ou Votre Société pouvez/peut être tenu(e) responsable de l'intégralité du montant de la Transaction non autorisée.

- d. Vous convenez de Nous fournir toute l'assistance raisonnable afin de contrôler l'utilisation frauduleuse et non autorisée des Cartes, incluant mais sans s'y limiter, de Nous fournir toute information, déclarations, affidavits, copies de tout rapport officiel de police et/ou d'autres preuves en votre possession ou contrôle que Nous pouvons raisonnablement demander. Vous acceptez que Nous puissions divulguer des détails concernant vos activités en vertu du Programme, à toute autorité gouvernementale pertinente.
- e. Si l'existe des erreurs dans une Transaction et que c'est de Notre faute, Nous annulerons la Transaction et rétablirons votre Compte comme si la Transaction n'avait pas eu lieu. Nous Nous réservons le droit de soumettre de nouveau le montant exact de la Transaction.
- f. Si Vous avez une question au sujet d'une Transaction ou une partie de la Transaction, Nous annulerons la Transaction et rétablirons votre Compte comme si la Transaction n'avait pas eu lieu. Nous Nous réservons le droit de soumettre de nouveau le montant exact de la Transaction.

20. Remboursements pour des Transactions autorisées

- a. Cette section s'applique uniquement aux Transactions chez des Commerçants de l'Espace Économique Européen.
- b. Vous pouvez demander un remboursement pour une Transaction si au moment où Vous avez accepté la Transaction, Vous ne connaissiez pas le montant exact de la Transaction, et le montant qui apparaît sur votre Relevé est plus important que le montant que Vous présumiez raisonnablement.
- c. Vous devez soumettre votre demande de remboursement dans les huit (8) semaines à compter de la date du Relevé auquel la Transaction s'applique.
- d. Nous étudierons votre demande de remboursement en prenant en considération votre récent comportement de dépenses et toutes les circonstances pertinentes en relation avec la Transaction. Vous devez Nous donner toutes les informations que Nous demandons raisonnablement en ce qui concerne les circonstances de la Transaction et Nous pouvons donner ces informations à d'autres sociétés ou personnes étudiant la question.
- e. Dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de la totalité des informations et de la documentation envoyée par Vous concernant votre différend, y compris les informations que Nous pouvons demander et qui confirment que votre différend se rapporte à une Transaction entrant dans le cadre de cette section, Nous Vous fournirons soit un remboursement, soit une explication de Notre refus d'agir ainsi. Nous Nous réservons le droit d'ajuster votre Compte en conséquence.

21. Limitation de Notre Responsabilité

- a. Rien dans ce présent Contrat ne limiterait ni n'exclurait toute responsabilité d'une quelconque partie :
 - I) pour le décès ou les blessures causés par la négligence d'une partie, de ses employés, agents ou sous-traitants ;
 - II) pour toute fraude ou fausse déclaration ; et
 - III) dans la mesure où ladite limitation ou exclusion n'est pas autorisée par la Loi applicable.

- b. Sous réserve du paragraphe (a) ci-dessus, Nous ne serons pas responsables envers Vous ou toute tierce partie de toute perte ou dommage, contractuel, délictuel (y compris la négligence) ou autre découlant :
- I) d'un retard ou d'une inexécution du fait d'un Commerçant, dans l'acceptation d'une Carte, l'imposition par un Commerçant des conditions d'utilisation de la Carte ou la manière utilisée par un Commerçant d'accepter ou de ne pas accepter la Carte ;
 - II) des biens et/ou des services achetés avec la Carte ou leur fourniture ou non fourniture ;
 - III) de l'impossibilité de remplir nos obligations en vertu du présent Contrat si cette impossibilité est causée par une tierce partie ou due à un événement raisonnablement hors de Notre contrôle, y compris mais sans s'y limiter, une défaillance des systèmes, un échec du traitement des données, un conflit du travail ou une autre action hors de Notre contrôle ; ou
 - IV) de l'exactitude, l'exhaustivité ou la suffisance à des fins de conformité légale et fiscale des données relatives à la TVA fournies par les Commerçants et que Nous pouvons mettre à votre disposition par rapport aux Transactions. (Cependant, Nous garantissons effectivement que lesdites données relatives à la TVA et que Nous mettons à Votre disposition, sont telles que le Commerçant Nous les a fournies).
- c. Sous réserve du paragraphe (a) ci-dessus, Nous ne serons responsables en aucun cas envers Vous, ou toute autre partie, pour toute :
- I) perte de bénéfices, d'intérêts, de clientèle, d'opportunité d'affaires, d'affaires, de revenus ou d'économies escomptées ;
 - II) pertes liées à toute atteinte à la réputation de tout membre de votre Société, quelle qu'en soit la cause ; ou
 - III) toute perte ou tout dommage indirect(e), spécial(e), punitif(ve) ou collatéral(e), même si lesdites pertes ou dommages étaient prévisibles, et même si une partie avait été avisée par l'autre partie ou toute tierce partie de la possibilité que de telles pertes surviennent.

22. Modifications

- a. Nous pouvons modifier les conditions du présent Contrat, y compris les frais applicables à tous les Comptes, et introduire de nouveaux frais de temps en temps.
- b. Nous Vous informerons au moins deux (2) mois à l'avance de toute modification. Vous serez réputé avoir accepté toute modification qui Vous aura été notifiée si Vous continuez d'utiliser une Carte ou un Compte à laquelle/auquel se rapportent les changements. Vous serez réputé avoir accepté les modifications à moins que Vous Nous notifiez par écrit, avant la date à laquelle les modifications doivent entrer en vigueur, que Vous n'acceptez pas lesdites modifications. Si Vous n'acceptez pas les modifications effectuées au présent Contrat, Vous pouvez résilier gratuitement votre Compte avant la date à laquelle les modifications doivent entrer en vigueur.
- c. Vous serez responsable de toutes les Transactions (y compris les frais et les frais de paiement tardif) jusqu'au jour où votre Compte est fermé.

23. Suspension

- a. Nous pouvons immédiatement arrêter ou suspendre Votre utilisation de toute Carte, ou Compte, et suspendre les services liés à une Carte, pour des motifs raisonnables en rapport avec :
- (I) la sécurité de la Carte ou du Compte ;
 - (II) le fait que Nous suspicions une utilisation non autorisée et/ou frauduleuse basée sur, par exemple, la découverte de Transactions douteuses lors de l'analyse des données de Transaction et des événements de perte, ou au cas où des institutions de crédit ou la police Nous informent de cas de fraudes ou de violations de données envers des tiers pouvant avoir compromis les données du Compte, ou s'il y a des informations indiquant que des données ont été exploitées ; ou

(III) un risque extrêmement accru que Vous et/ou Votre Société (le cas échéant) puissiez/puisse ne pas être en mesure de Nous régler les montants dus intégralement et dans les délais prévus, en vertu du présent Contrat. Dans de tels cas, Nous pouvons Vous en avertir avant que Nous arrêtons ou suspendions l'utilisation ou immédiatement après. Si possible, Nous Vous informerons des motifs de Notre décision. Veuillez Vous référer à la section « Communications avec Vous » du présent Contrat (Clause 17) pour les détails.

- b. Afin d'éviter toute confusion, le Contrat demeurera en vigueur malgré la suspension de toute Carte ou Compte et sous réserve de la section « Responsabilité » du présent Contrat (Clause 11). Vous et/ou Votre Société serez/sera responsable de toutes les Transactions, tel que défini dans ce présent Contrat, et de la conformité aux conditions générales du présent Contrat.
- c. Nous cesserons la suspension de la Carte ou du Compte lorsque les raisons de la suspension auront cessé d'exister. Vous pouvez Nous informer par téléphone, à l'aide du numéro de téléphone + (32)(0)2 676 29 29, lorsque Vous pensez que les raisons de la suspension ont cessé d'exister.

24. Défaut de paiement

- a. Nous pouvons considérer votre Compte comme étant en défaut de paiement à tout moment au cas où Vous et/ou Votre Société (en fonction de la responsabilité choisie pour le Compte, veuillez consulter la section « Responsabilité des Transactions » du présent Contrat (Clause 11)) êtes/est dans l'impossibilité de respecter les obligations en vertu du présent Contrat ou Notre Contrat avec Votre Société, telle qu'une impossibilité d'effectuer un règlement lorsqu'il vient à échéance ou si toute forme de règlement est renvoyé ou non honoré en totalité.
- b. Nous pouvons aussi estimer que votre Compte est en défaut de paiement à tout moment si une déclaration faite par Vous et/ou Votre Société à Notre attention, en relation avec votre Compte, s'avère fausse ou trompeuse, si Vous et/ou Votre Société violez/viole un autre contrat que Vous et/ou Votre Société pouvez/peut avoir avec Nous ou avec l'une de nos Sociétés affiliées, si des procédures de faillite ou d'autres procédures sont intentées ou susceptibles d'être intentées par vos créanciers contre Vous et/ou Votre Société, ou si Nous avons une quelconque raison de croire que Vous et/ou Votre Société pouvez/peut ne pas être solvable.
- c. La prise en compte de paiements minimums précédemment facturés, et/ou toute portion de paiements refusés indiqués sur un Relevé, ne constitueront en aucun cas une renonciation de Notre part d'un quelconque défaut de paiement.
- d. En cas de défaut de paiement, Vous et/ou Votre Société (en fonction de la responsabilité choisie pour le Compte, veuillez consulter la section « Responsabilité » du présent Contrat -Clause 11-) serez/sera aussi responsable de tous les frais raisonnables encourus par Nous ou Nos agents pour le recouvrement de tous les montants non réglés et la protection contre tout dommage dont Nous pourrions souffrir à la suite du défaut de paiement., y compris le recouvrement, les honoraires et les coûts des agences de recouvrement et des conseillers juridiques..

25. Programme Membership Rewards®

Vous pouvez Vous inscrire au Programme Membership Rewards (dénommé « MR Programme ») à moins que Votre Société ait choisi de ne pas participer. Si Vous Vous inscrivez, Vous acceptez de respecter les conditions générales du MR Programme, y compris les frais de participation au MR Programme.

26. Transfert de créances

- a. Bien que Nous n'ayons aucune obligation d'agir ainsi, si Nous créditons un Compte en relation avec une créance envers une tierce partie telle qu'un Commerçant, Vous serez automatiquement réputés Nous avoir assigné et transféré tous les droits connexes et les créances (à l'exclusion des réclamations en responsabilité civile délictueuse) que Vous avez, avez eus, ou pouvez avoir envers une tierce partie pour un montant égal au montant que Nous avons crédité sur le Compte. Vous consentez par la présente et par avance à cette cession, sans qu'aucune notification supplémentaire ne soit nécessaire.
- b. Après que Nous ayons crédité le dit Compte, Vous ne pouvez pas déposer de réclamation contre une tierce partie, ou demander un remboursement provenant d'une tierce partie, pour le montant que Nous avons crédité sur le Compte.
- c. Vous êtes dans l'obligation de Nous fournir toute l'assistance raisonnable si Nous décidons de poursuivre une tierce partie pour le montant crédité. Ceci inclut, sans s'y limiter, la signature de document et la fourniture de toute information que Nous pourrions demander. Créditer le Compte à une quelconque occasion ne Nous oblige en aucun cas à le faire à nouveau.
- d. Toute somme que Nous pourrions proposer de payer en tant que règlement complet et définitif de toute réclamation que Vous pourriez avoir à notre rencontre, sont versées en tant que geste de bonne volonté et sans aucune admission de responsabilité de Notre part.

27. Vous pouvez fermer Votre Compte

- a. Vous ou Votre Société en votre nom pouvez/peut mettre fin à ce Contrat à tout moment. Si Vous ne souhaitez pas être liés par le présent Contrat, veuillez détruire ou Nous retourner la Carte et Nous informer que Vous souhaitez annuler la Carte et mettre fin au présent Contrat.
- b. Tout frais annuel payé durant l'année de fermeture de votre Compte, sera, sous réserve de la section « Règlements » du présent Contrat (Clause 12), restitué sur votre Compte, tenant compte du laps de temps restant jusqu'à la Date Anniversaire de Votre Carte.

28. Nous pouvons fermer Votre Compte ou annuler une Carte

- a. Nous pouvons mettre fin au présent Contrat ou annuler une ou toutes les Cartes en Vous donnant un préavis de deux (2) mois. Nous pouvons mettre fin au présent Contrat immédiatement si Vous avez rompu le présent Contrat, ou si votre emploi dans Votre Société est terminé, ou qu'une décision est prise pour mettre fin à votre emploi. Si Nous prenons cette mesure, Vous et/ou Votre Société (en fonction de la responsabilité choisie pour le Compte, consultez la section « Responsabilité des Transactions » du présent Contrat (Clause 11)) serez/sera cependant obligé(e) de régler tous les montants dus sur votre Compte.
- b. Ce présent Contrat se terminera immédiatement et automatiquement à la résiliation du contrat entre Votre Société et Nous en vertu duquel ce présent Contrat a été conclu. Nous n'avons pas la responsabilité de Vous notifier la résiliation du contrat entre Votre Société et Nous. Il incombe à Votre Société de Vous informer de la résiliation du contrat conclu entre Votre Société et Nous.

29. Conséquences d'une résiliation

- a. Si ce présent Contrat se termine pour une quelconque raison, Vous et/ou Votre Société (en fonction de la responsabilité choisie pour le Compte, consultez la section « Responsabilité des Transactions » du présent Contrat (Clause 11)) devez/doit payer les sommes que Vous Nous devez immédiatement, y compris les Transactions non facturées qui peuvent ne pas être indiquées sur votre dernier Relevé. Nous fermerons votre Compte uniquement lorsque Vous et/ou Votre Société aurez/aura payé tous les montants dus.
- b. Vous et/ou Votre Société (en fonction de la responsabilité choisie pour le Compte, consultez la section « Responsabilité des Transactions » du présent Contrat (Clause 11)) continuerez/continuera à être responsables de toutes les Transactions effectuées à l'aide de votre Compte jusqu'à ce que Vous et/ou Votre Société (le cas échéant) ayez/ait payé tous les montants dont Vous Nous êtes redevables et que votre Compte ne soit plus utilisé.

30. Compensation

Lorsque Vous avez une obligation envers Nous ou l'une de nos Sociétés affiliées en vertu d'un contrat distinct, Nous sommes autorisés à compenser un montant égal au montant de ladite obligation par rapport aux montants que Nous Vous devons en vertu du présent Contrat.

31. Aucune renonciation à Nos Droits

Si Nous sommes dans l'impossibilité d'exercer un de nos droits en vertu du présent Contrat, ceci ne représente en aucun cas une renonciation à nos droits et ne Nous empêche pas de les exercer ultérieurement.

32. Attribution

- a. Nous pouvons attribuer, transférer, sous-traiter ou vendre nos droits, prestations et obligations en vertu du présent Contrat, à tout moment, à n'importe laquelle de nos Sociétés affiliées ou à une tierce partie non affiliée (un « Transfert »), et Vous consentez à cela sans que Nous ayons à Vous le notifier. Si nous en faisons la demande écrite Vous coopèrerez à l'exécution d'un Transfert .b. Vous ne pouvez pas attribuer, facturer ou transférer autrement ou prétendre attribuer, facturer ou transférer autrement vos droits ou obligations en vertu du présent Contrat ou tout intérêt dans ce présent Contrat, sans Notre accord préalable écrit. Toute prétendue attribution, facturation ou transfert en violation de cette clause sera nul(le) et non avenu(e).

33. Divisibilité

Si une modalité ou une condition du présent Contrat entre en conflit avec une Loi ou une réglementation applicable, cette disposition sera réputée être modifiée ou supprimée afin d'être compatible avec la Loi ou la réglementation applicable en respectant autant que possible l'intention de la disposition initiale du présent Contrat.

34. Loi et juridiction applicable

- a. Le présent Contrat et toute obligation contractuelle ou non contractuelle survenant de, ou en relation avec le présent Contrat seront gouvernés et interprétés en conformité avec le droit belge.
- b. Les tribunaux de Bruxelles, en Belgique, auront une compétence exclusive pour tous les conflits survenant ou en relation avec le présent Contrat. Chacune des parties renonce à toute contestation qu'elle pourrait avoir concernant la compétence du tribunal désigné dans la présente section, et accepte de ne pas prétendre qu'un litige doit être porté devant un tribunal non compétent ou que le tribunal désigné par la présente section n'est pas compétent. Pour éviter toute confusion, lorsque Vous engagez votre responsabilité en vertu du présent Contrat, des procédures de recouvrement peuvent être menées devant toute juridiction dans laquelle Vous pouvez être présent ou résident.

35. Taxes, Droits et Contrôle des Changes

- a. Vous avez la responsabilité d'assurer la conformité à toutes les réglementations de contrôle des changes et autres Lois et réglementations applicables si elles s'appliquent à une quelconque utilisation d'une Carte ou d'un Compte, ou toutes les Transactions entre Nous et Vous en vertu du présent Contrat.
- b. Vous devez payer toutes les taxes, impôts ou autre montant imposé par la Loi applicable concernant toute Transaction ou utilisation d'une Carte ou d'un Compte.

Déclaration de confidentialité

Cette Déclaration de confidentialité décrit comment Nous pouvons collecter, utiliser et partager les informations à Vous concernant.

a. Informations collectées

- Nous collecterons Vos informations (ci-après les Informations personnelles) à partir :
- du formulaire de Demande et autres formulaires que Vous Nous fournissez ;
 - des vérifications auprès d'agence d'évaluation du crédit et agences de prévention de la fraude le cas échéant ;
 - de Vous-même, afin de gérer le Compte Carte et par Votre utilisation du Compte Carte ainsi que nos autres services y compris les Transactions effectuées à l'aide du Compte Carte avec des Commerçants ou des opérateurs de distributeurs automatiques ;
 - d'études et de recherches statistiques ;
 - de tierces parties, comme des listes marketing que Nous obtiendrons légalement.

Nous pouvons également obtenir des Informations personnelles à partir des parties répertoriées dans la section « Informations divulguées » ci-après.

b. Informations divulguées

- Nous pouvons divulguer des Informations personnelles (qui peuvent comporter des détails concernant les biens et/ou les services que Vous achetez) à :
- des sociétés au sein du groupe de sociétés American Express, des tierces parties qui traitent les Transactions soumises par les Commerçants dans le réseau American Express dans lequel le Titulaire de la Carte utilise la Carte (dans le monde entier) ;
 - les parties qui distribuent la Carte ;
 - toute partie ayant reçu Votre approbation ;
 - Nos opérateurs de traitement et fournisseurs ;
 - les fournisseurs des services et avantages associés au Compte de la Carte ;
 - les agences de recouvrement et les juristes aux fins de recouvrement des dettes sur Votre Compte Carte.
 - les parties qui acceptent la Carte en règlement des biens et/ou des services achetés par Vous ;
 - toute personne à qui Nous pouvons transférer nos droits contractuels ;
 - les autorités compétentes ; et
 - les agences d'évaluation du crédit et les agences de prévention de la fraude le cas échéant.

c. Utilisation des Informations

Nous pouvons utiliser les Informations personnelles, y compris celles agrégées ou combinées avec d'autres informations, à l'une des fins suivantes :

I Vous livrer nos produits et services

Ceci inclut :

- le traitement des demandes pour Nos produits y compris le processus de décision relatif à l'acceptation de Votre demande ;
- Nous aider à mieux comprendre Votre situation et comportement financiers afin que Nous puissions prendre des décisions sur la façon de gérer le Compte Carte, comme le niveau de la limite des dépenses à Vous accorder ;
- administrer et gérer le Compte Carte, y compris le traitement des Transactions que Vous effectuez sur le Compte Carte ;
- communiquer avec Vous, y compris par courriel et SMS, à propos de tout Compte Carte, de tous produits et services que Vous détenez (notamment à des fins opérationnelles et au moyen d'alertes relative au Compte Carte) ;
- Vous donner des informations importantes concernant des mises à jour ou de nouvelles caractéristiques ;
- répondre aux questions et répondre à Vos Requêtes ; et
- administrer, maintenir et gérer tous les avantages ou les programmes d'assurance fournis avec la carte.

Nous pouvons utiliser des Informations personnelles afin de préparer des rapports pour les partenaires commerciaux tiers sur l'usage du Compte Carte. Les rapports contiennent seulement des données agrégées et anonymes et Nous ne divulguerons aucune information qui puisse Vous identifier.

II Améliorer Notre offre de produits et services et mener des recherches et des analyses.

Ceci inclut :

- s'informer à Votre sujet et au sujet d'autres clients, y compris sur les besoins, les préférences et les comportements ;
- analyser l'efficacité des publicités, promotions et offres d'Alpha Card ;
- effectuer des tests (lorsque Nous mettons à jour nos systèmes), le traitement des données, l'administration du site Internet ainsi que le développement et le support des systèmes informatiques ;
- mener des études de marché, y compris Vous donner l'opportunité de fournir des commentaires, des notes ou des critiques sur nos produits et services et ceux de nos partenaires commerciaux, y compris au moyen d'études portant sur les expériences de Transactions ; et
- produire des analyses de données, des recherches et des rapports statistiques, y compris sur une base agrégée.

III Faire la publicité et commercialiser des produits et services d'Alpha Card, et ceux de ses partenaires commerciaux tiers (partenaires d'affaires incluant les sociétés du groupe, les partenaires de distribution, le partenaire de co-marque, les processeurs et fournisseurs, les prestataires de services et avantages associés au Compte Carte, et les partenaires qui acceptent la Carte).

Ceci inclura les éléments suivants (avec Votre consentement, le cas échéant) :

- l'envoi de promotions et d'offres par courriel, SMS, publipostage direct et via le télémarketing conformément aux préférences du Titulaire de Carte ;
- la personnalisation de Nos communications avec le Titulaire de Carte ;

Si Vous souhaitez choisir de ne plus recevoir de communication marketing de Notre part, nos partenaires commerciaux tiers (partenaires commerciaux incluant les sociétés du groupe, les partenaires de distribution, le partenaire de co-marque, les processeurs et fournisseurs, les prestataires de services et avantages associés au Compte Carte et les partenaires qui acceptent la Carte), Nous Vous recommandons de contacter Notre Service Clientèle chez Alpha Card S.C.R.L. au 100 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles. De temps en temps, Nous Vous contacterons pour Nous assurer que les informations que Nous détenons sur Vos préférences marketing sont à jour.

IV La gestion des risques se rapportant à Notre entreprise, y compris le risque de crédit, le risque de fraude et le risque opérationnel.

Ceci inclut :

- la prise de décision sur la façon dont Nous gérons les comptes spécifiques des clients, comme le niveau de limite des dépenses à accorder aux clients (le cas échéant) et si les Transactions doivent être approuvées ;
- le développement des politiques de gestion des risques, les modèles et les procédures utilisés dans la gestion des comptes des clients et de Notre entreprise de manière générale ;
- le rapport d'informations et la réception des informations des agences d'évaluation du crédit et des agences de gestion des fraudes le cas échéant.

Vos données peuvent aussi être utilisées pour d'autres objectifs pour lesquels Vous donnez une permission particulière ou, dans des circonstances très limitées, lorsque cela est exigé par la Loi (p. ex. pour respecter les obligations légales de conservation, ou des demandes effectuées par les autorités compétentes), ou lorsque cela est autorisé par les termes de la Loi belge relative à la protection de la vie privée (Loi relative à la protection de la vie privée) p. ex. pour protéger Nos intérêts et empêcher, détecter ou lutter contre la fraude.

Afin de remplir nos obligations légales liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme international, de même que l'exécution des sanctions financières, Nous avons déployé un système de surveillance pour Nos Titulaires de Carte et leurs Transactions, en conformité avec la Loi sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

d. Consentements de Tiers

Lorsque Vous Nous fournissez des informations en relation avec une tierce partie, ou lorsque Vous achetez des biens et/ou des services pour le compte d'une tierce partie, Vous confirmez que Vous avez informé et obtenu le consentement, si nécessaire, de cette tierce partie pour le traitement de Votre information par Nous et des tiers, tel que décrit dans cette clause.

e. Marketing

Nous pouvons :

- avoir accès à, et utiliser des informations sur Vous et la façon dont Vous utilisez le Compte Carte pour identifier des biens et des services qui pourraient Vous intéresser ;
- commercialiser des offres à Votre attention (par courrier postal, courriel, téléphone, SMS, via internet ou à l'aide de moyens électroniques) en relation avec des biens et des services qui sont semblables aux comptes, aux produits et services American Express que Vous détenez et qui, selon Nous, pourraient Vous intéresser ; et
- commercialiser d'autres offres à Votre attention (par courrier postal, courriel, téléphone, SMS, via internet) en rapport avec d'autres produits et services qui, selon Nous, pourraient Vous intéresser.

Si Vous souhaitez choisir de ne plus recevoir de communication marketing de Notre part, Nous Vous recommandons de contacter Notre Service Clientèle chez Alpha Card S.C.R.L. , au 100 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles. De temps en temps, Nous Vous contacterons pour Nous assurer que les informations que Nous détenons sur Vos préférences marketing sont à jour.

Les informations utilisées pour développer des listes de marketing peuvent être obtenues à partir :

- du Formulaire de Demande ;
- des Transactions effectuées à l'aide de la Carte avec les Commerçants ;
- des études et recherches (qui peuvent impliquer, si autorisées, de Vous contacter par courrier, courriel, téléphone, SMS ou via Internet) ; et
- à partir de sources externes comme les Commerçants ou des organisations commerciales, dans la mesure permise par la Loi.

f. Agence d'évaluation du crédit et de Prévention des fraudes

Nous pouvons échanger des informations personnelles avec des agences d'évaluation du crédit. Nous pouvons informer les agences d'évaluation du crédit du solde actuel de votre Compte et du fait que Vous n'effectuez pas les règlements venant à échéance. Elles enregistreront ces informations dans vos dossiers de crédit commercial et personnel (le cas échéant), et celles-ci pourront être partagées avec d'autres organisations dans le but d'évaluer des demandes émanant de Votre part et des demandes provenant de toute autre partie en association financière avec Vous, pour un crédit ou d'autres facilités, pour d'autres objectifs de gestion du risque et pour prévenir la fraude et dépister les débiteurs.

Nous pouvons effectuer des vérifications de crédit alors que Vous devez de l'argent sur le Compte de la Carte (y compris contacter votre banque ou tout autre arbitre approuvé par Vous).

Nous pouvons effectuer des vérifications incluant, mais sans s'y limiter, les vérifications de crédit dans la mesure permise par la Loi, et analyser les Informations personnelles pour Vous permettre de gérer le Compte de la Carte et pour prévenir la fraude ou toute autre activité illégale.

Nous vérifierons vos détails avec les agences de prévention de la fraude. Si Vous nous fournissez des informations fausses ou inexactes et que Nous suspectons une activité illégale comme une fraude, ou si une fraude est identifiée, ceci sera enregistré. Nous pouvons transmettre les détails à des agences de prévention de la fraude. Les organismes d'application de la Loi peuvent avoir accès à ces informations et les utiliser.

Nous, ainsi que d'autres organisations, pouvons, dans la mesure permise par la Loi, avoir également accès à ces informations et les utiliser pour prévenir la fraude et le blanchiment d'argent, par exemple, lors de :

- la vérification des détails sur les Formulaires de Demande pour une assurance, et des services de crédit ou autres ;
- la gestion du crédit, des comptes ou des services liés au crédit, et des politiques d'assurance ;
- le recouvrement des dettes ;
- la vérification des informations sur les formulaires de demande, les propositions et les réclamations pour tous les types d'assurance ; ou
- la vérification des coordonnées des candidats et des employés.

Nous et d'autres organisations pouvons avoir accès à, et utiliser depuis d'autres pays les informations enregistrées par des agences de prévention de la fraude.

D'autres informations sur la façon dont vos informations personnelles peuvent être utilisées par des agences d'évaluation du crédit et des agences de prévention de la fraude sont disponibles sur demande.

g. Communications électroniques ou téléphoniques

Si Vous Nous contactez par des moyens électroniques, Nous pouvons enregistrer le numéro de téléphone ou l'adresse de protocole Internet associé(e) à ces moyens de communication

Nous pouvons surveiller et/ou enregistrer des appels téléphoniques, soit Nous-mêmes, soit par le biais d'organisations de bonne réputation choisies par Nous, afin d'assurer des niveaux de service cohérents (y compris la formation du personnel) et le fonctionnement du Compte, afin d'aider, le cas échéant, au règlement des différends et pour Nous permettre d'assurer que Nous Nous conformons à nos obligations légales.

h. Transfert international des données

Nous pouvons réaliser tout ce qui est susmentionné en dehors de la Belgique et de l'Espace Économique Européen (EEE). Dans ce cas, Nous utilisons toujours le même niveau de protection pour vos informations que si elles se trouvaient au sein de l'EEE.

i. Sécurité

Nous utilisons une technologie de pointe et des procédures bien définies à suivre par nos employés afin de s'assurer que vos informations soient rapidement traitées, de manière précise, complète et sécurisée. Le traitement de vos informations sera réalisé par des moyens manuels et automatisés. Afin de maintenir l'efficacité et la sécurité de ces systèmes, politiques et procédures, Nous pouvons aussi de temps en temps traiter vos informations à des fins de tests internes.

j. Conservation des informations

Nous conservons des informations personnelles, aux fins décrites dans cette clause, aussi longtemps que nécessaire, afin de remplir nos obligations légales en conformité avec le droit applicable, ou dans la mesure permise par la Loi.

k. Accès aux informations du Titulaire de Carte

Vous avez le droit de demander une copie des informations que Nous détenons sur Vous. Si Vous souhaitez une copie de tout ou partie de Vos informations personnelles, veuillez Nous écrire à l'adresse suivante : Service Clientèle – Alpha Card SCRL – 100, Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles. Il peut y avoir de légers frais imputés à cet effet, dans la mesure permise par la Loi.

l. Correction des Informations inexactes

Si Vous croyez qu'une quelconque information que Nous détenons à Votre sujet est inexacte, incomplète, hors de propos, ou traitée d'une manière qui viole une disposition légale, Vous pouvez Nous demander de corriger, compléter, supprimer ou bloquer cette information provenant de nos dossiers. Veuillez contacter Notre Service Clientèle à l'adresse Alpha Card S.C.R.L. au 100 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles. Toute information qui s'avère inexacte, hors de propos ou incomplète sera corrigée rapidement.

m. Modifications apportées à cette déclaration de confidentialité

Nous sommes en droit de changer toute disposition de la présente déclaration à tout moment. Nous pouvons Vous informer à l'avance de tels changements en accord avec la section « Modifications » du présent Contrat.

n. Requête ou Réclamation

En cas de requête ou de réclamation en rapport avec les informations que Nous détenons à Votre sujet, veuillez écrire à Notre Service Clientèle à l'adresse Alpha Card SCRL, au 100 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles.

ER : M. Jordan, Alpha Card SCRL,
Boulevard du Souverain 100 à B-1170 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0463.926.551.

Alpha Card est agréé comme établissement de paiement auprès de la Banque Nationale de Belgique,
comme intermédiaire d'assurances dans la catégorie courtier d'assurances sous le numéro FSMA 048520A.